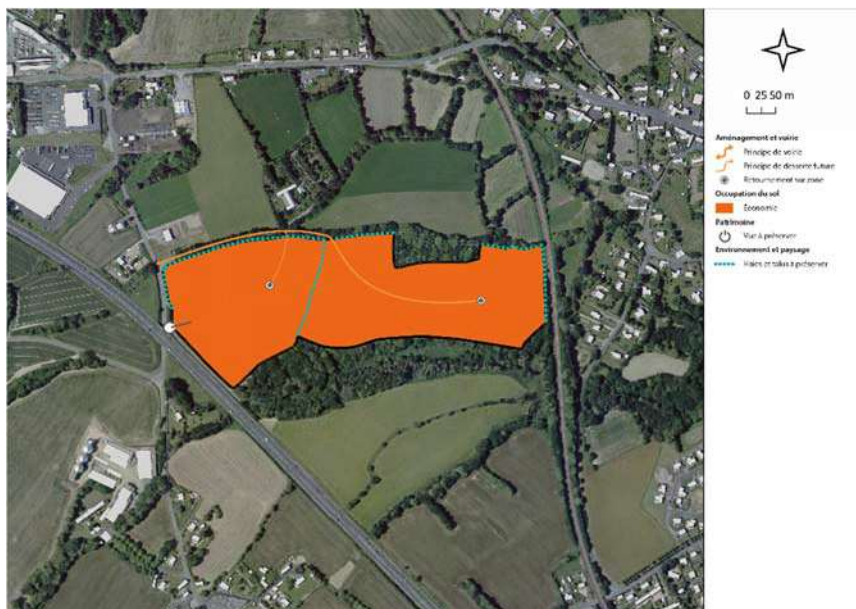


SECTEUR 7. KERNILIEN



L'extension de la zone économique de Kernilien sur la commune de Grâces doit prendre en compte les éléments naturels présents sur ses abords, notamment les boisements au sud et au nord du site.

Les haies et talus existants doivent être maintenus. En cas de besoin d'ouvertures, des mesures de compensation doivent être mises en place.

Les accès aux différentes parcelles s'effectuent par un accès unique aménagé au nord du site.

Des aires de retournement, calibrées au besoin de l'opération (usagers et services), doivent permettre la bonne circulation au sein de l'opération.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

| | | | |
|----------------------|----------------------------|----|--------------------|
| Superficie : | 11,32 hectares | | |
| Répartition : | | | |
| 0% | Habitat | 0% | Mixité de fonction |
| 100% | Activité économique | 0% | Équipement |
| 0% | Espace public | 0% | Naturel |